

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 19

Artikel: Une bonne vieille histoire : que chacun croit connaître et que tous liront avec plaisir
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182296>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ordinaire avec de l'eau pure. Le développement foliacé est alors prodigieux, et les fleurs sont en quantité et en rapport avec la splendeur du feuillage.

Evidemment l'engrais chimique est appelé à rendre un grand service à l'horticulture. La culture maraîchère pourrait aussi en tirer un bon parti; dissous dans l'eau d'arrosage (4 grammes par litre d'eau), il hâterait considérablement la pousse des légumes et pourrait produire une ou deux récoltes de plus. Ce nouvel auxiliaire de la végétation rapide permettrait ainsi aux producteurs de primeurs de notre canton de lutter avec leurs concurrents du Midi.

Les Juges Turcs.

Dans un article sur la police au Caire, le *Nil* fait remarquer que les annales orientales fourmillent de traits qui montrent que les juges musulmans avaient dès longtemps compris que, dans la poursuite du crime, l'adresse et la douceur sont encore les voies les plus sûres. La finesse, la sagacité, la fertilité d'expédients de certains cadis sont restées célèbres. En voici deux exemples entre mille marqués au coin visible des mœurs orientales :

Un meurtre avait été commis et l'on avait arrêté plusieurs individus également compromis, parmi lesquels le juge ne savait comment démêler le coupable. Les ayant interrogés l'un après l'autre sans en pouvoir rien tirer, il eut une inspiration.

Il fait apporter une caisse dans laquelle était renfermé un coq préalablement enduit d'une épaisse couche d'encre; une ouverture pratiquée dans le dessus permettait d'y mettre la main. — « Chacun de vous, dit-il, va mettre la main dans la caisse et serrer le cou du coq : celui qui le fera crier sera coupable, et comme tel pendu ! »

L'épreuve commence. A mesure que l'homme retirait la main de la caisse, le juge l'appelait et la lui examinait. Au quatrième :

— Voilà mon homme, dit le juge; c'est lui qui a fait le coup. Montre ta main... Voyez-vous? pas d'encre, il n'a pas osé toucher le cou du coq : il a eu peur et s'est trahi. Qu'on le pend !

Dans une circonstance analogue, où le juge était embarrassé en présence de plusieurs accusés qui se rejetaient le crime les uns sur les autres, il les fit tous ranger devant lui et les regarda fixement.

— Sortez tous, dit-il tout à coup. Ils sortent. Quelques minutes après :

— Faites-les rentrer. Ils rentrent.

— Sortez! Ils sortent.

— Rentrez!

Ils rentrent. Et ainsi trois ou quatre fois... Puis il appelle l'un d'eux.

— C'est toi, n'est-ce pas, qui es coupable? Voyons! avoue, j'en suis sûr!

— L'homme se jette à genoux et confesse qu'en effet c'est lui.

— Mais comment avez-vous deviné? demandait-on au terrible magistrat.

— En les voyant sortir et rentrer, j'ai remarqué

que celui-ci était toujours le premier à sortir et le dernier à rentrer. Cet indice, vous le voyez, ne m'a pas trompé.

Une bonne vieille histoire

QUE CHACUN CROIT CONNAÎTRE ET QUE TOUS LIRONT AVEC PLAISIR.

Non loin des murs de Grandson, célèbres par la victoire que les Suisses remportèrent sur le superbe Charles de Bourgogne, on découvre au bord opposé du lac les tours du château d'Estavayer qui se réfléchissent dans l'onde avec les arbres qui les environnent. Vers le milieu du quatorzième siècle, ce château fut le séjour d'un tyran et d'une victime. C'est là que le farouche Gérard, sire d'Estavayer, et sa femme, la belle et trop sensible Catherine de Belp, passèrent des jours voués au malheur.

La demeure ordinaire des seigneurs d'Estavayer était à Moudon, mais Gérard habitait le château dont nous parlons à titre de châtelain pour le comte de Romont, prince de la maison de Savoie.

Un an déjà s'est écoulé depuis que l'héritière du baron de Belp a donné sa main à Gérard, lorsque Mathilde d'Estavayer, veuve de Robert de Champion, vient chercher auprès de son frère quelque adoucissement à sa douleur. Mais tout lui paraît changé dans l'asile de son enfance, et la tristesse qu'elle y apporte n'égale point celle qu'elle y trouve. Elle s'aperçoit bientôt que les nœuds de l'hymen ne sont point pour son frère ce qu'ils ont été pour elle; tout semble respirer la contrainte dans le château d'Estavayer, tout y présente l'image de l'infortune. Gérard frémit, son regard menace, ses moindres gestes décèlent une fureur concentrée. Catherine soupire et se tait; quelquefois une larme trahit sa douleur secrète. Et cependant à quelle cause attribuer tant de chagrins? Jeunesse, fortune, naissance, vous ne donnez pas le bonheur, puisque Gérard et Catherine ne sont point heureux.

Mathilde, qui devint, avec le temps, l'amie de sa belle-sœur, lut enfin dans cette âme déchirée. Elle se vit réduite à rougir des excès de son frère et à pleurer avec son amie.

Si nous jetons un coup d'œil sur le sort de la dame d'Estavayer, il nous paraîtra certainement aussi déplorable qu'à Mathilde.

Dernier rejeton des anciens barons de Belp, Catherine fut d'abord destinée à porter son riche patrimoine dans la plus illustre maison du Pays de Vaud : Othon de Grandson fut le gendre que choisit son père. Si l'orgueil du sang l'eût seul déterminé, Othon, le plus puissant des seigneurs vaudois, fils d'une princesse de Savoie et proche parent du comte de Gruyère, méritait sans doute la préférence sur tout ce qu'il pouvait avoir de rivaux. Et indépendamment de l'éclat que répandait sur lui sa fortune et sa naissance, l'amabilité de son caractère, la considération qu'il s'était acquise dans un âge où les autres hommes sont d'ordinaire à peine nommés, eussent suffi pour motiver le choix du baron de Belp.

Catherine n'avait que treize ans lorsque Grandson, qui en avait vingt-trois, lui fut présenté comme l'époux qu'on lui destinait.

Ce jeune seigneur réunissait tout ce qui peut plaire; il possédait surtout ce prestige dont les âmes sensibles ont exclusivement le secret : le don de parler au cœur, de l'émouvoir et de lui communiquer à l'instant ses propres impressions.

Si la beauté naissante de Catherine frappa Grandson, elle-même, malgré son extrême jeunesse, parut apprécier le choix de son père.

« Ma chère enfant, lui dit le baron, je ne promettrais pas aujourd'hui ta main à ce noble chevalier, si je connaissais un époux plus digne de toi. Dès aujourd'hui, toutes tes pensées, toutes tes affections doivent se rapporter à lui. »

En achevant ces mots, le baron présenta la main de sa fille au chevalier. Celui-ci la reçut en fléchissant un genou. « Grand merci, monsieur et cher père, » s'écria-t-il, « je vous jure d'appartenir corps et âme au bel ange que voici. »

Enhardie par l'ordre qu'elle avait reçu, Catherine abandonna en rougissant sa belle main à celui qu'elle regardait déjà comme son époux, et la révérence, qui lui servit de réponse, eut toute la grâce d'un consentement positif. « C'est le sort de ma fille que je vous confie, continua le vieillard, avec l'accent de l'émotion; vous ne trompez point l'espérance d'un cœur paternel.... Ma chère Catherine sera aussi heureuse qu'elle mérite de l'être; et mon gendre me consolera de voir s'éteindre avec moi le nom que mes ancêtres m'ont transmis. »

Né pour être aimable, Othon l'eut été au fond d'un désert; mais les cours de France et d'Angleterre avaient tellement développé ses heureuses dispositions, que dans le Pays de Vaud il n'avait point son pareil en bonne grâce, gentillesse et douces manières. Une nuance délicate de sa conduite, qui n'échappa point à Catherine, c'est que, même en respectant sa jeunesse, il ne la traitait pas en enfant.

Cependant en destinant un époux aussi brillant à sa fille, le baron de Belp n'était pas exempt d'inquiétude: son gendre faisait les délices de Dijon et de Paris, mais ferait-il le bonheur de sa timide compagne? Accoutumé au faste, à la pompe d'une cour, sentirait-il le charme de la vie domestique. L'existence d'un seigneur qui habite ses terres est si différente de celle d'un courtisan! Mais bientôt les craintes du baron s'évanouirent; il fallait si peu de temps pour juger Othon.

Le futur gendre du baron de Belp avait été attiré à Berne, comme tant d'autres, par la fameuse solennité du *Lundi de Pâques*, cérémonie qui consistait essentiellement dans la procession ou marche solennelle des membres de l'Etat, lorsqu'ils sortent de l'Hôtel de ville, et qui a été de tout temps un objet d'intérêt et de curiosité nationale. — Le baron avait choisi le même prétexte pour y conduire sa fille; et la première entrevue s'était faite sans que personne pût en soupçonner le motif. Prolonger leur séjour dans cette ville eut été le moyen d'en faire deviner la cause; et le baron ayant formellement déclaré qu'il ne serait pas question de noces avant trois ans, le beau sire fut forcé de retourner dans son pays.

En prenant congé de sa jeune amie, Grandson lui offrit un riche chapelet de la part de Blanche de Savoie, sa mère; puis il partit avec la permission de revenir dans deux ans rappeler à Catherine la promesse qui devait unir leurs destinées.

Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, qui tint sa cour à Dijon pendant quelques années, fit publier un magnifique tournoi, en l'honneur de son épouse, Marguerite de Flandres, qui devait distribuer elle-même les prix. Grandson y ayant assisté en remporta tout l'honneur. La duchesse lui passa au cou une chaîne d'or, où pendait un petit bouclier d'un travail exquis, sur lequel on lisait ces mots, à l'entour d'une marguerite: *Fleur non pareille, à chevalier sans pair*. Une faveur aussi distinguée dut flatter Othon dont le cœur palpait au seul nom de gloire. Le vainqueur du tournoi de Dijon, ami de Philippe et chevalier de Marguerite de Bourgogne, destina le prix qu'il venait de remporter à sa jeune amie; c'était peut-être beaucoup d'y songer au milieu des plaisirs d'une cour aussi brillante. Mais il resta fidèle à ses serments. Catherine n'eut point de véritable rivale.

(A suivre.)

Les gelées de la fin d'avril viennent de jeter un froid terrible sur le mouvement ordinaire. Le taux de l'escompte a monté, les affaires s'arrêtent où se restreignent, et chacun semble prendre ses précautions pour passer sur la planche vermoulue de 1873. Seuls les marchands de vin respirent librement. Autant ces quelques nuits froides ont fait baisser la tête aux frais et tendres bourgeons, autant elles ont relevé celle des spéculateurs dont les caves étaient remplies. Selon eux, tout est perdu fors l'honneur.

« Le froid a été si intense, nous disait un de ces messieurs, que malgré mes deux flanelles je me suis enrhumé. »

L'air profondément ému avec lequel il nous représentait l'étendue du mal nous toucha. « Allez voir, ajoutait-il, allez voir ces pauvres vignes; tout est flétri, brûlé, toutes ces jeunes pousses qui, l'autre jour encore, dirigeaient vers le ciel leurs tendres feuilles et les déroulaient aux rayons du printemps, se penchent avec tristesse vers la terre: c'est la nature en deuil! »

Si, à ce navrant tableau que vous font les marchands de vin, vous opposez l'espoir de voir la sève, dont le mouvement n'est effectué qu'à demi, rendre au cep la vie et provoquer une nouvelle poussée, on vous répond: « C'est trop tard, nous sommes après vendange! »

Avec un tel langage, les prix montent et se maintiennent. Le fait est pénible à constater; mais il en sera toujours ainsi sur notre pauvre terre, que les malheurs des uns font souvent le bonheur des autres.

Deux avocats plaidaient l'autre jour au sujet d'un râtelier artificiel. Celui qui s'était chargé de soutenir la note du dentiste parla très longtemps; mais quand ce fut le tour de son adversaire, les choses changèrent de face.

« Messieurs, dit celui-ci, mon adversaire a plaidé trois quarts-d'heure; je ne veux, moi, plaider que trois secondes et en trois mots, messieurs, vous connaîtrez le procès. Je me résume ainsi: On devait nous mettre pour deux cents francs de dents, et on nous a mis dedans pour deux cents francs; voilà tout.

Un des municipaux de L*** dirigeait l'école du village pendant la maladie du régent. Un enfant lui demanda un jour:

-- M'sieu, comment qu'c'est qui faut dire, *peut-à-peut* ou *peus-à-peus*?

Eh bien, répond le municipal en se grattant l'oreille, pour parler correctement le français, il faut dire *peut-à-peut*, mais *peus-à-peus* est plus *dout* à l'oreille.

La livraison de *mai* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE, paraissant à Lausanne, contient les articles suivants: I. Platon et Spinoza devant la science moderne, par M. le professeur A.-L. Kym. — II. J.-F. Chaponnière, par M. Marc-Monnier. — III. Le Miroir de Venise. Nouvelle, par Mme Berthe Vadier. — IV. La vie domestique en Allemagne, par M. Rodolphe Rey. — V. Le Psautier, par M. Eugène Rambert. — VI. Antoine Court, par M. Louis Vulliemin. — VII. Chronique littéraire de Paris. — VIII. Chronique italienne. — IX. Chronique d'Angleterre. — BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve,
à Lausanne.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELSISLE.